

**LES AVOCATS ET NOTAIRES
DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS
(ANCIENNEMENT L'ASSOCIATION
DES JURISTES DE L'ÉTAT)**

ÉTATS FINANCIERS

31 août 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Nous avons procédé à l'audit du bilan de **Les avocats et notaires de l'État québécois** au 31 août 2015 ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'association portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Les avocats et notaires de l'État québécois** au 31 août 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Jalbert Luneau Mathieu Duval, p.e.m.f.p.h.¹

Québec, Canada
le 2 novembre 2015

¹ Par Bernard Duval, CPA auditeur, CA

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

RÉSULTATS Exercice clos le 31 août 2015	Fonds de grève	Fonds d'adminis- tration générale	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	-	829 531	829 531	842 040
Assurances collectives				
Ristournes	-	99 449	99 449	-
Primes	-	19 953	19 953	19 341
Intérêts	-	413	413	617
Intérêts	42 795	4 250	47 045	50 840
Autres revenus	-	3 446	3 446	3 182
	<u>42 795</u>	<u>957 042</u>	<u>999 837</u>	<u>916 020</u>
CHARGES				
Salaires et charges sociales	-	454 450	454 450	408 094
Frais de bureau	-	127 081	127 081	110 258
Réunions et comités	-	77 838	77 838	78 287
Dossiers de relations de travail	-	68 591	68 591	115 652
Négociations et grève	63 897	-	63 897	23 703
Assemblées et congrès	-	59 551	59 551	42 835
Frais d'association	-	22 020	22 020	26 485
Honoraires professionnels	-	7 991	7 991	7 301
Formation et perfectionnement	-	2 219	2 219	4 363
Déménagement	-	-	-	2 796
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	-	-	605
Intérêts et frais bancaires	-	852	852	372
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	-	9 681	9 681	8 173
	<u>63 897</u>	<u>830 274</u>	<u>894 171</u>	<u>828 924</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(21 102)</u>	<u>126 768</u>	<u>105 666</u>	<u>87 096</u>

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 août 2015

	2015				2014
	Investi en immo- bilisations corporelles \$	Fonds de grève \$	Fonds d'adminis- tration générale \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	38 942	3 264 022	693 921	3 996 885	3 909 789
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(9 681)	(21 102)	136 449	105 666	87 096
Affectation d'origine interne (note 7)	-	424 250	(424 250)	-	-
Investissement en immobilisations corporelles	<u>4 007</u>	<u>-</u>	<u>(4 007)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>33 268</u>	<u>3 667 170</u>	<u>402 113</u>	<u>4 102 551</u>	<u>3 996 885</u>

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

BILAN Au 31 août 2015	Fonds de grève	Fonds d'adminis- tration générale	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	-	390 264	390 264	394 209
Débiteurs (note 3)	3 286	26 408	29 694	77 172
Frais payés d'avance	-	3 164	3 164	11 194
Avances interfonds à recevoir, sans intérêts	-	63 215	63 215	21 850
	3 286	483 051	486 337	504 425
PLACEMENTS (note 4)	3 730 486	-	3 730 486	3 551 063
IMMOBILISATIONS				
CORPORELLES (note 5)	-	33 268	33 268	38 942
DÉPÔT DE GARANTIE	-	100	100	100
	<u>3 733 772</u>	<u>516 419</u>	<u>4 250 191</u>	<u>4 094 530</u>
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 6)	3 387	81 038	84 425	75 795
Avances interfonds à payer, sans intérêts	63 215	-	63 215	21 850
	<u>66 602</u>	<u>81 038</u>	<u>147 640</u>	<u>97 645</u>
ACTIF NET				
Investi en immobilisations corporelles	-	33 268	33 268	38 942
Fonds de grève	3 667 170	-	3 667 170	3 264 022
Fonds d'administration générale	-	402 113	402 113	693 921
	<u>3 667 170</u>	<u>435 381</u>	<u>4 102 551</u>	<u>3 996 885</u>
	<u>3 733 772</u>	<u>516 419</u>	<u>4 250 191</u>	<u>4 094 530</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur

 , administrateur

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

FLUX DE TRÉSORERIE		
Exercice clos le 31 août 2015		
	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	105 666	87 096
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 681	8 173
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>605</u>
	115 347	95 874
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement (note 8)	<u>64 138</u>	<u>(15 567)</u>
	<u>179 485</u>	<u>80 307</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(3 909 419)	(3 296 661)
Encaissements de placements	3 729 996	3 290 889
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	<u>(4 007)</u>	<u>(21 875)</u>
	<u>(183 430)</u>	<u>(27 647)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(3 945)	52 660
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>394 209</u>	<u>341 549</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>390 264</u>	<u>394 209</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de l'encaisse.

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2015

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF

L'association a été constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et est exemptée de l'impôt sur les bénéfices. Elle a comme objectif de promouvoir et défendre les intérêts des juristes à l'emploi du gouvernement du Québec, de ses organismes et des organismes d'état, de négocier leurs conditions de travail et d'en assurer le respect.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'association sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

COMPTABILISATION PAR FONDS

L'association applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'association en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées.

Le fonds de grève est composé de contributions des membres, des produits générés par le fonds et des charges afférentes. L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants sans le consentement préalable des membres.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les cotisations des membres sont constatées au moment où ceux-ci perçoivent leurs salaires.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés quotidiennement selon les accords en place.

Les autres produits sont comptabilisés à la date de l'opération et sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

VENTILATION DES CHARGES

L'association présente ses charges regroupées par fonction et ventilées selon l'utilisation réelle attribuable à la fonction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**Au 31 août 2015**

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**INSTRUMENTS FINANCIERS****Évaluation des instruments financiers**

L'association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2015

2015

2014

\$

\$

3 - DÉBITEURS

Fonds de grève

Intérêts courus

3 28630 274

Fonds d'administration générale

Comptes clients

22 783

44 192

Intérêts courus

-

2 706

Divers

3 625-26 40846 89829 69477 172

4 - PLACEMENTS

Fonds de grève

Compte Avantage Entreprise, 0,85 %

3 429 851

-

Épargne à terme, 2,10 %

300 635

-

Certificats de placement garanti, 1,37 % et 1,68 %, échu au cours de l'exercice

-3 255 5983 730 4863 255 598

Fonds d'administration générale

Épargne à terme, taux progressif variant de 1,75 % à
3,55 %, transféré au fonds de grève-295 4653 730 4863 551 063

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2015

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Solde au début</u>	<u>Additions</u>	<u>Solde à la fin</u>
	\$	\$	\$
COÛT			
Mobilier et équipement	37 059	-	37 059
Équipement informatique	<u>29 266</u>	<u>4 007</u>	<u>33 273</u>
	<u>66 325</u>	<u>4 007</u>	<u>70 332</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ			
Mobilier et équipement	11 861	5 040	16 901
Équipement informatique	<u>15 522</u>	<u>4 641</u>	<u>20 163</u>
	<u>27 383</u>	<u>9 681</u>	<u>37 064</u>
VALEUR NETTE COMPTABLE	<u>38 942</u>		<u>33 268</u>

6 - CRÉDITEURS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Fonds de grève		
Comptes fournisseurs et frais courus	<u>3 387</u>	-
Fonds d'administration générale		
Comptes fournisseurs et frais courus	25 478	25 813
Salaires et vacances	31 765	32 821
Charges sociales et retenues à la source	19 113	17 161
Bonis	<u>4 682</u>	-
	<u>81 038</u>	-
	<u>84 425</u>	<u>75 795</u>

7 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le comité exécutif a transféré une somme de 424 250 \$ du fonds d'administration au fonds de grève.

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2015

2015

2014

\$

\$

**8 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS
AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Débiteurs	47 478	(10 540)
Frais payés d'avance	8 030	-
Créditeurs	<u>8 630</u>	<u>(5 027)</u>
	<u>64 138</u>	<u>(15 567)</u>

9 - ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice précédent, une poursuite de 296 000 \$ plus les frais y afférents a été intentée contre l'association par un ancien administrateur suite à une requête en destitution. L'association a contesté cette réclamation. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'association pourrait, le cas échéant, devoir verser. La compagnie d'assurance de l'association assumera les frais de dépenses inhérents au litige et payera toute condamnation, le cas échéant, sous réserve des exclusions prévues au contrat. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

10 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'association a signé deux (2) baux se terminant en juin 2016 et en novembre 2018 pour les locaux qu'elle occupe. La partie non échue s'élève à 158 558 \$. Les loyers annuels estimatifs pour les quatre (4) prochains exercices s'établissent comme suit : 2016 : 55 738 \$; 2017 : 44 912 \$; 2018 : 46 259 \$ et 2019 : 11 649 \$. Un des loyers annuels sera majoré en fonction de la variation annuelle de l'indice de prix à la consommation selon Statistique Canada et prévoit une option de renouvellement de cinq (5) ans à un prix à être déterminé.

11- RÉGIME DE RETRAITE

L'association contribue au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au régime de retraite du personnel d'encadrement.

Le régime est à prestations déterminées et prévoit le paiement d'une rente garantie à la retraite. L'employeur et le personnel cotisent conjointement et à parts égales à la caisse de retraite. Les cotisations correspondent à 10,5 % du salaire admissible (depuis le 1^{er} janvier 2015, avant cette date le taux de cotisation était de 9,84 %) pour les employés couverts par le RREGOP et à 14,38 % pour les employés couverts par le RRPE. Au cours de l'exercice, la charge pour le régime de retraite incluse dans les salaires et charges sociales est de 32 724 \$ (31 640 \$ en 2014).

En conformité avec le chapitre 3462 des Normes comptables canadiennes, la comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées compte tenu que l'association ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**Au 31 août 2015**

12- INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques et concentrations**

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'association aux risques à la date du bilan, soit au 31 août 2015.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liées à des passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'association sont liés aux débiteurs. L'association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'association est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur.

13- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 10 septembre 2015, la dénomination sociale de l'association, qui était « Association des Juristes de l'État », a été remplacée par « Les avocats et notaires de l'État québécois ».